



**\_AGGLO\_**  
**Etampois**  
Sud-Essonne

Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20240325-CA-DEL-2024-016-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024



**RAPPORT**

**Développement Durable**

**2023**

## SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	3
<b>S'IMPLIQUER ET AGIR CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE TERRITOIRE</b> .....	5
Attribution des aides liées au fonds dédié pour la transition écologique 2023 et nouveaux critères du fonds dédié aux actions de transition écologique.....	6
Le théâtre intercommunal s'engage pour la réduction des gaz à effets de serre.....	7
Réduction des consommations d'énergie et travaux sur les sites intercommunaux .....	7
Le Parc naturel régional du Gâtinais français : Un nouveau partenariat pour l'accompagnement des communes et des particuliers sur le thème de la rénovation à partir de 2024 .....	9
.....	11
<b>PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE</b> .....	11
Les projets en lien avec la préservation de la biodiversité du fonds transition écologique 2023.....	12
Classement de la vallée de la Louette et de la Chalouette ...	12
Service public de l'eau potable 2022 - Présentation des rapports annuels des délégataires en eau potable 2022 .....	12
Investissements visant à protéger la ressource en eau .....	12
Réduction des tarifs de distribution de l'eau potable .....	13
Protection des aires de captage .....	14
L'engagement de l'Agglomération pour l'Assainissement.....	14
Gestion différenciée des espaces naturels .....	15
L'agglomération s'investit pour accompagner les cressiculteurs vers l'obtention d'une Indication Géographique Protégée (IGP) pour le Cresson de Méréville .....	15
L'agglomération poursuit ses engagements pour assurer les mesures compensatoires.....	16
L'action du SIARJA sur 2023.....	17
Actions 2023 du Syndicat de l'Orge.....	18
Le vélorail a lancé sa saison avec un nouveau parcours.....	19
<b>ASSURER AU QUOTIDIEN UNE COHESION SOCIALE ET UNE SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS</b> .....	21
La maison de la justice et du droit .....	22
Convention de partenariat avec l'ADIL 91 .....	22
Projet social de territoire .....	22
Charte Inter-bailleur de logement .....	22
Elaboration du Contrat de ville 2024-2030.....	23
Fonds participatif du Conseil Citoyen – Attribution de subventions 2023.....	23
Attributions des aides dans le cadre de la programmation de la politique de la ville .....	23
Cohésion entre les territoires : une aide exceptionnelle à la sécurité civile .....	24
Convention de partenariat avec la commune d'Étampes pour l'événement Octobre Rose .....	24
Gestion des demandes de logements sociaux et d'identification des demandeurs.....	24
Programme Local de l'Habitat - délibération du premier arrêt du PLH.....	25
La Dotation d'action territoriale (DAT) : Break Poverty .....	25
Des ateliers de sensibilisation au marché local du travail.....	25
Tous mobilisés pour le Téléthon ! .....	26
Partenariat avec les Bouchons d'amour Beaucerons .....	26
<b>FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHAQUE CITOYEN</b> .....	28
Ordinateurs en libre accès dans le réseau des médiathèques intercommunales .....	29
Scena Nostra, le nouveau résident du théâtre intercommunal d'Étampes.....	29
Sensibilisation au développement durable à travers la programmation culturelle du théâtre .....	29
Adhésion de la CAESE au Collectif pour la Culture en Essonne .....	29
Développement d'une programmation de spectacles hors-les-murs .....	29
Renforcement du partenariat avec l'association Cultures du cœur .....	29
Convention avec Initiative Essonne .....	30
Favoriser le lien entre les entreprises et les établissements de formation.....	30
Convention avec la Chambre des métiers de l'Artisanat d'Île de France .....	30
<b>CONTRIBUER A UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES</b> .....	32
Les projets en lien avec la préservation de la biodiversité du fonds transition écologique 2023.....	33
Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) .....	33
Portraits vidéos de producteurs réalisant de la vente directe	33
Agri-tour des élus.....	33
Intégration du réseau des PAT Franciliens.....	33
Rapport annuel d'activités 2022 de la CAESE sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés pour la ville d'Étampes et avec les syndicats .....	33
Réflexion autour de la consommation dans les crèches du territoire .....	34
Actions de sensibilisation sur le thème des déchets et de l'environnement .....	35
Nouveaux marchés de collecte et de pré-collecte : des optimisations qui entreront en vigueur en 2024 .....	36
Recyclerie éphémère.....	38
Foire de l'Essonne verte .....	38
<b>PROCESSUS PARTICIPATIFS, GOUVERNANCE ET EVALUATION</b> .....	40
La structuration du service commun d'autorisation du droit des sols .....	41
Les perspectives 2024 du Théâtre intercommunal ou comment concilier représentation scénique et préservation de l'environnement .....	41
Contribution au SDRIF-E .....	41
Le projet de territoire 2024-2034.....	42
Avenant au projet Action cœur de ville .....	42
Convention Opération de revitalisation de territoire Chapeau	43
Projet partenarial d'aménagement de la RN 20 .....	43
L'agglomération se mobilise par la mise en œuvre d'un schéma directeur des mobilités douces .....	43
Délibération du périmètre du Schéma de cohérence territorial valant plan climat air énergie territoire .....	43
<b>GLOSSAIRE</b> .....	45

## Avant-propos

Dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, la Communauté d'Agglomération de l'Étamptois Sud-Essonne, comme toutes les collectivités territoriales et établissements publics de plus de 50 000 habitants, a l'obligation de réaliser annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable. Ce rapport est discuté et approuvé par les élus à l'occasion des débats d'orientations budgétaires, avec l'objectif d'éclairer les choix politiques selon le prisme du développement durable. Le calendrier budgétaire de notre établissement public prévoit le vote du rapport d'orientations budgétaires en mars de chaque année.

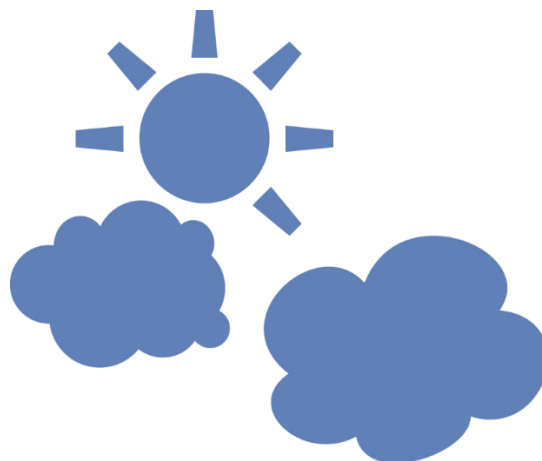
Aussi, afin de respecter ce calendrier et celui de l'organisation des instances communautaires, le bilan des actions et politiques traitées dans ce rapport couvre la période de janvier à décembre 2023.

Ce rapport est structuré de la manière suivante :

- Les 6 chapitres reprennent le volet gouvernance, ainsi que les 5 finalités du développement durable définies par la loi :
  - o La lutte contre les changements climatiques ;
  - o La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
  - o L'épanouissement de tous les êtres humains ;
  - o La solidarité entre les territoires et les générations ;
  - o Les modes de consommation et de production responsables
- Il présente la manière dont l'action publique de l'agglomération répond aux 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU.

Afin de mieux appréhender l'engagement de l'agglomération au regard des Objectifs de développement durable (ODD), le rapport propose une double lecture : les actions et politiques sont présentées selon le prisme des ODD auxquels elles répondent, accompagnées d'indicateurs de l'action de l'agglomération.

Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20240325-CA-DEL-2024-016-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024



## S'IMPLIQUER ET AGIR CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE TERRITOIRE

La transition énergétique est basée sur le diptyque de la sobriété d'une part, se traduisant par la réduction des consommations, et le basculement vers des énergies renouvelables d'autre part, qui produisent moins de gaz à effets de serre, et ce afin de contribuer à atténuer les effets du changement climatique et rendre les territoires plus résilients.

La Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne a une consommation d'énergie finale tous secteurs confondus de 905 GWh en 2019 engendrant une émission de 195 Kteq CO<sub>2</sub> (selon le périmètre de calcul du Schéma régional climat air énergie). L'agglomération produit par ailleurs 174 GWh d'énergie d'origine renouvelable en 2020 soit près de 20% de la consommation d'énergie finale du territoire. Enfin entre 2005 et 2019 l'agglomération a réduit ses consommations d'énergie de 17%.  
*(source institut paris région).*

Les objectifs de la France sont de réduire la consommation d'énergie finale de 20 % à l'horizon 2030 et de 50 % d'ici 2050, et à porter en parallèle la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale d'énergie en 2020 et à 33 % en 2030, tout en veillant à la diversification des sources d'approvisionnement

Aussi, bien que le défi soit de taille, l'agglomération est sur une trajectoire qui entre dans les objectifs définis par la France bien que certaines marches à 2040 et 2050 seront plus difficiles à franchir. Aussi, il faut dès aujourd'hui préparer les stratégies permettant à l'agglomération de maintenir cette trajectoire ambitieuse.

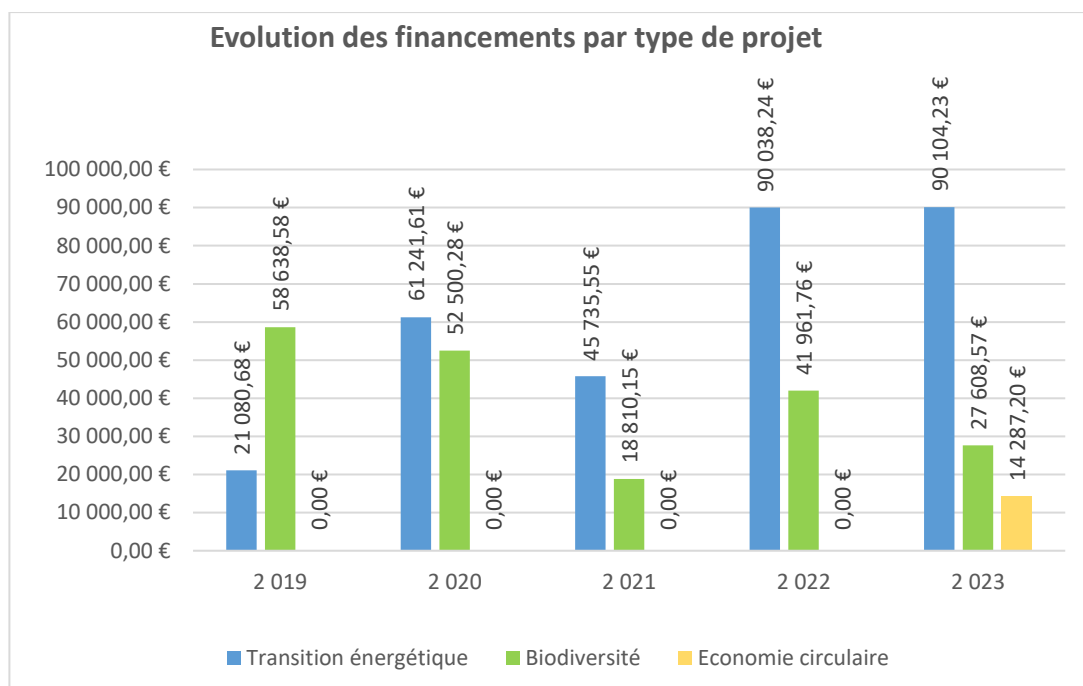
## Attribution des aides liées au fonds dédié pour la transition écologique 2023 et nouveaux critères du fonds dédié aux actions de transition écologique



Le fonds dédié aux actions de transition écologique est l'outil permettant à la CAESE d'agir afin d'accompagner la transition écologique du territoire auprès des communes.

Mis en œuvre dès 2019, ce fonds permet aux communes de présenter des projets vertueux impactant leur consommation d'énergie, la biodiversité et renforçant la résilience du territoire. Le tableau ci-dessous indique la répartition de l'enveloppe allouée chaque année depuis sa création, selon que les projets aient été en lien avec la transition énergétique, la préservation de la biodiversité ou l'économie circulaire.

En 2023, l'appel à projet a permis de financer 11 projets et attribuer l'enveloppe de 132 000 euros.



En 2023, 3 dossiers en lien avec la transition énergétique ont été financés, pour une subvention attribuée de 90 104,23 € correspondant aux projets suivants (les 6 projets en lien avec la biodiversité sont décrits dans le chapitre 2, les 2 projets en lien avec l'économie circulaire sont décrits dans le chapitre 5) :

- Abbéville-la-Rivière : remplacement d'une chaudière fuel par une pompe à chaleur,
- Etampes : changement de l'éclairage de 3 structures sportives pour des LED,
- Le Mérévillois : rénovation de l'école élémentaire J. Laborde,
- Morigny-Champigny : création de bandes, voies cyclables et voies vertes.

Afin de faire évoluer cet appel à projets en 2023, les actions, les taux affectés, et les critères de performance ont été travaillés avec la commission « agriculture, ruralité, alimentation, producteurs, environnement et transition énergétique » le 24 octobre 2023 et font l'objet de fiches-actions détaillant les projets pouvant être subventionnés.

L'enveloppe prévisionnelle attribuée pour l'année 2024 est de 132 000 € et sera validée lors du vote du budget.

## Le théâtre intercommunal s'engage pour la réduction des gaz à effets de serre

### Remplacement des projecteurs

Le théâtre intercommunal d'Étampes dispose d'un parc de 80 projecteurs pour éclairer ses artistes. Depuis 2018, un plan de remplacement des projecteurs a été mis en place, afin de remplacer les éclairages thermiques du parc pour des éclairages LED qui



consomment environ 8 fois moins d'énergie. 9 éclairages ont été remplacés entre 2018 et 2022. En 2023 6 projecteurs neufs et 4 projecteurs de seconde main ont été achetés, portant à 19 le nombre d'éclairages LED du Théâtre. Ces investissements ont fait l'objet d'une demande de subvention au département de l'Essonne et à la région Ile-de-France. Dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, un investissement de 50 000 € a été demandé en 2023 pour remplacer 30 projecteurs supplémentaires en 2024. Ces investissements feront également l'objet de demandes de subventions

Du côté de Cinétempes qui diffuse des films au théâtre, le projecteur a été changé en 2023 afin de remplacer ce modèle fonctionnant à la lampe xénon pour une lampe laser, bien moins énergivore et ne nécessitant aucun remplacement de l'ampoule.

### Une application de covoiturage pour se rendre aux spectacles

Dans le but de réduire les gaz à effets de serre liés aux déplacements des spectateurs pour venir assister aux représentations, le Théâtre intercommunal a utilisé depuis novembre 2023 l'application intitulée « Togetzer » qui permet aux spectateurs de covoiturer pour se rendre sur les lieux des spectacles.

## Réduction des consommations d'énergie et travaux sur les sites intercommunaux



L'année 2023 a été marquée par la mise en place d'une stratégie de réduction des consommations axée sur la rénovation de bâtiments intercommunaux et une meilleure analyse des consommations des fluides.

Divers travaux et études préalables à la réalisation de travaux ont été effectués en 2023 :

- Initiée en 2021 la rénovation de l'Hôtel communautaire de l'Agglomération a été finalisée en décembre 2023 : les fenêtres ont été changées, une isolation par l'extérieure en laine de bois a été installée, ainsi que l'isolation des sous pentes, la chaudière à fuel a été remplacée par une pompe à chaleur et une ventilation double flux a été installée. La rénovation du bâtiment a permis d'optimiser l'espace afin d'y inclure, depuis décembre 2023, les services enfance, petite enfance et le guichet unique permettant ainsi de limiter la consommation énergétique, un bâtiment à chauffer étant moins gourmand que deux.
- Les régulateurs de chauffage du conservatoire d'Étampes et de l'accueil de loisirs de Valnay ont été changés afin de pouvoir définir la température des pièces automatiquement. En 2024, les conservatoires de Méréville et d'Étampes, l'hôtel Anne de Pisseleu et la bibliothèque Diane-de-Poitiers seront également équipés avec des robinets thermostatiques sur les radiateurs.

- Des études ont été initiées pour initier en 2024 / 2025 la rénovation des toitures, façades (aspect esthétique) et menuiseries de la Bibliothèque Diane-de-Poitiers et préparer l'aménagement de la future Cité Culturelle d'Étampes.

Afin de dessiner une stratégie de rénovation des bâtiments intercommunaux, l'agglomération a recruté un responsable du service entretien et des fluides, dont la mission est de suivre les consommations de gaz, d'eau et d'électricité, dans le but de recueillir les données de terrain sur les consommations et de mettre en œuvre des mesures de réduction. Une étude de marché a ainsi été effectuée en 2023 et dès 2024, l'agglomération utilisera le logiciel AVOB afin d'automatiser le suivi des consommations et de compiler les données de tous les fournisseurs d'énergie. Il est également envisagé de mettre en œuvre des sondes permettant d'analyser la qualité de l'air et la température des bâtiments.

L'agglomération dispose de 6 bâtiments de plus de 1 000m<sup>2</sup> : le Rurapole de Saclay, le Théâtre intercommunal d'Étampes, l'Hôtel communautaire, le Conservatoire d'Étampes, l'accueil de loisirs de Valnay et la Maison de la petite enfance Serge Levez. S'appuyant sur le logiciel AVOB, le responsable des fluides sera chargé en 2024 de conduire une étude afin de vérifier la conformité de ces bâtiments avec le décret tertiaire, et d'engager les éventuels travaux nécessaires.

### Action de l'ALEC Ouest Essonne sur le territoire en 2023

L'ALEC Ouest Essonne (ALECOE) est une association créée en 2011. Elle s'appuie sur une équipe de conseillers France Rénov spécialisés par cible - ménages, copropriétés et collectivités – pour fournir un conseil technique et financier, neutre, indépendant et gratuit.

Sa mission est d'informer, de conseiller et d'accompagner les ménages et les collectivités dans leurs démarches contre le changement climatique et pour la transition énergétique et écologique.



### Conseil aux communes

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



5 communes suivies en 2023 au sujet de la rénovation, et de la production d'énergie verte

L'ALEC OE apporte son expertise aux communes de la CAESE par le biais de suivis des consommations, d'études d'efficacité énergétiques et d'études de réhabilitation. Elle assure également un accompagnement aux demandes de subventions portées par le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Grand Étampois (SIEGE) et la CAESE, évalue les devis des entreprises et les solutions proposées et assure le suivi des consommations après les travaux.

Diverses communes ont été accompagnées en 2023 à travers l'analyse des consommations, l'aide à la priorisation de travaux ou bien encore l'accompagnement de travaux :

- Angerville : changement des menuiseries des logements de la gendarmerie et du périscolaire,
- Châlo-Saint-Mars : Bilan énergétique annuel et suivi des consommations,
- Champmotteux : Accompagnement d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur l'ancienne Mairie,
- Guillerval : étude de priorisation de travaux,
- Roinvilliers : Préconisation de priorisation de travaux, accompagnement d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques, suivi des consommations.

### Accompagnement des copropriétés



L'année 2023 a été marquée par le rôle joué par l'ALEC dans la diffusion de la campagne de communication « Rénovons collectif » qui s'est finalisée en décembre grâce au soutien des communes du territoire qui ont relayé l'information via leurs canaux de communication et grâce à une campagne d'affichage.

Au total l'ALEC a apporté un conseil aux copropriétés à travers :

- 5 conseils de premier niveau (A1), A1 correspondant à un accompagnement par mail ou téléphone
- 7 rendez-vous en présentiel (A2), A2 correspondant aux études de projet de rénovation, conseils techniques, aide à la priorisation des travaux, explication des aides financières
- 6 accompagnements rénovation globale et bilans thermiques (A4), A4 correspondant à l'analyse de l'étiquette énergie avant travaux ; scénarios de travaux ; étiquette énergie après travaux, aides financières, calcul de temps de retour sur investissement, éléments de comparaison

Une campagne de communication a également été effectuée auprès des syndicats de copropriétés afin d'aborder la rénovation des copropriétés et inciter à aborder ces sujets de rénovation énergétique en assemblées générales.

### Animation/Intervention auprès des particuliers

Sur 2023, l'Alec Ouest Essonne a réalisé auprès des habitants de la CAESE :

- 135 conseils de premier niveau (A1)
- 122 RDV en présentiel (A2)
- 9 accompagnements rénovation globale et bilans thermiques (A4)

Ces résultats sont en baisse de 10 à 20% selon les actes par rapport à 2022 reflétant une baisse observée au niveau national.

### Le Parc naturel régional du Gâtinais français : Un nouveau partenariat pour l'accompagnement des communes et des particuliers sur le thème de la rénovation à partir de 2024

Après avoir été accompagnée depuis 2016, l'agglomération a mis un terme au partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et du climat Ouest Essonne. En effet après avoir étudié le panorama des solutions pouvant être mises en œuvre sur le territoire, il a été décidé de solliciter le Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF) pour la mise en place de ce service de maîtrise de l'énergie pour les particuliers et les collectivités. Ce partenariat adopté en Conseil communautaire du 18 décembre est engagé sur une période de 3 ans.

#### Directions impliquées

- ✓ Direction aménagement et développement durable
- ✓ Direction du bâtiment
- ✓ Direction des affaires culturelles
- ✓ Direction du développement économique

Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20240325-CA-DEL-2024-016-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024



# **PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE**

A travers son plan biodiversité, publié en juillet 2018, la France œuvre à préserver la nature et à la restaurer lorsqu'elle est dégradée à travers le développement de l'agroécologie et des méthodes de production limitant l'utilisation de pesticides et la préservation de la qualité des sols, des cours d'eaux et des océans. Ces enjeux sont également déclinés dans le cadre des objectifs de la politique de Zéro artificialisation, visant le développement de la végétalisation et la désimperméabilisation des sols artificiels.

La CAESE est un territoire riche en biodiversité, notamment sur les versants de la Juine, de la Louette et de la Chalouette. Elle est constituée à 75% de surfaces agricoles donnant au territoire son caractère rural à préserver. Dans ce contexte, la CAESE développe diverses actions visant à préserver la biodiversité et la qualité des paysages qui la compose.

## Les projets en lien avec la préservation de la biodiversité du fonds transition écologique 2023

En 2023, 6 projets en lien avec la préservation de la biodiversité ont été financés pour un montant de 27 608,57 € correspondant aux projets suivants :



- Angerville : plantation de 52 arbres,
- Châlo-Saint-Mars : achat de 2,35 hectares de zones humides en vue de leur préservation et de l'ouverture d'un chemin de randonnée
- Châlo-Saint-Mars : chantiers participatifs de végétalisation, plantation de haies et d'arbres,
- Pussay : rénovation de la mare du Bois du Poil au Loup,
- Pussay : création d'une mare dans le Bois de la Garenne,
- Saint-Escobille : création d'une haie mellifère et vernaculaire.

## Classement de la vallée de la Louette et de la Chalouette

Les vallées de la Louette et de la Chalouette figurent actuellement sur la liste des sites inscrits, arrêtée par le Ministère, et représentent un marqueur fort de l'identité paysagère de l'Étaminois Sud-Essonne. Ce patrimoine exceptionnel, tant sur le plan faunistique et floristique qu'en termes de cadre de vie, s'étend sur les communes de Boutervilliers, Châlo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Étampes et Saint-Hilaire.

Afin de doter les pouvoirs publics de moyens juridiques permettant de conserver ce patrimoine à la hauteur de ses qualités, les communes ont initié une démarche de classement de ces vallées auprès de la Préfecture de l'Essonne qui a sollicité le Ministère de la transition écologique. Cette démarche, officiellement engagée par la tenue du premier comité de pilotage le 17 novembre 2023, comporte plusieurs phases qui amèneront à la décision du Ministère en début 2025.

## Service public de l'eau potable 2022 - Présentation des rapports annuels des délégataires en eau potable 2022



L'agglomération a bénéficié du transfert de la compétence eau potable et assainissement en 2020. À ce titre, et conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), la CAESE produit un rapport synthétique annuel (RPQSP) retraçant l'activité menée sur la base d'indicateurs techniques et financiers pour les différentes collectivités de la CAESE que ce soit pour un mode de gestion par délégation de service public ou en régie publique.

## Investissements visant à protéger la ressource en eau



La gestion quotidienne de renouvellement des canalisations tout au long du réseau, visant à réduire les fuites d'eau, a mené au renouvellement de 560 mètres linéaires à Saint-Cyr-la-Rivière et de 465 mètres linéaires de canalisations à Étampes en 2023.

En 2023 la Direction de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures a débuté d'importants travaux d'infrastructures en eau potable au sein de diverses communes qui seront finalisés en 2024 :

- Afin de garantir la sécurisation sanitaire de la commune du Mérévillois, 7,5 km de canalisation sont en cours d'implantation ainsi qu'une chambre de surpression et un surpresseur
- Un nouveau forage est en cours au sein de la commune d'Angerville,
- Les châteaux d'eau de Pussay et du Mérévillois sont en cours de réhabilitation,

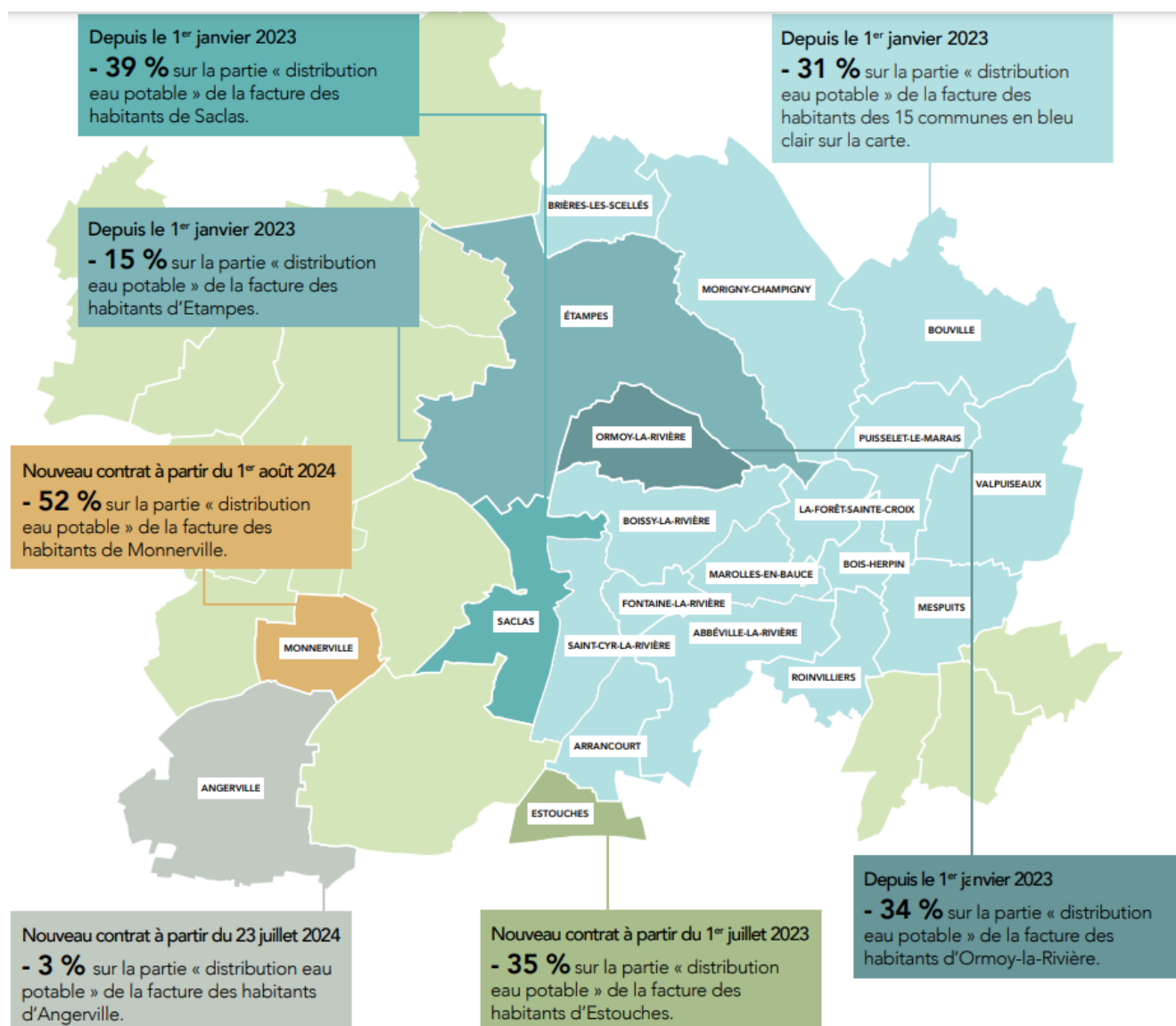
## Réduction des tarifs de distribution de l'eau potable



La CAESE, compétente en matière d'eau potable depuis 2020, distribue chaque année 2,5 millions de mètres cubes d'eau potable aux habitants du territoire.

La CAESE réalise la gestion en régie de l'eau potable pour 8 communes du territoire, les 29 autres communes étant gérées en délégation de service public.

Le marché de gestion de l'eau potable a été renouvelé fin 2022. Il concerne 21 communes, soit 79% du territoire. Le changement de délégataire est intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et a permis de réaliser une réduction des frais de distribution de l'eau potable qui a pu directement être reportée sur les factures des usagers. Cela a permis d'uniformiser les tarifs des usagers et de les inciter à réduire leurs consommations d'eau avec une tarification progressive. Ainsi, la baisse du prix est plus importante sur les consommations d'eau plus réduites, et moins importante sur les consommations plus élevées.



Cartographie des réductions de la part « distribution de l'eau potable » sur les factures des usagers, réduction calculée sur une consommation d'eau de 120m<sup>3</sup>/an, soit la moyenne nationale pour un foyer de 4 personnes.

## Protection des aires de captage

La CAESE a recruté en 2023 une chargée de mission visant à garantir la qualité de l'eau pompée sur les aires de captage. Ce poste est subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. L'agent a pour mission de suivre et d'organiser les études menées pour définir les nouveaux périmètres des aires de captage, de consulter les acteurs locaux afin de définir des actions permettant de protéger la ressource en eau, notamment auprès des agriculteurs et autres professionnels et privés pouvant avoir un impact sur les sols de par leurs activités. Cette mission est menée en collaboration avec trois cabinets, recrutés depuis 2020 : Antea Group, SAFEGE et le cabinet NCA.

## L'engagement de l'Agglomération pour l'Assainissement

La CAESE, à travers sa compétence assainissement, agit d'une part sur l'assainissement collectif, à travers l'exploitation des Stations de traitement des eaux usées (STEU) et des réseaux, et d'autre part sur le volet assainissement individuel en effectuant des contrôles périodiques, et en accompagnant les usagers dans la mise en conformité des dispositifs, notamment à la suite de ventes, où la mise en conformité doit être effectuée dans un délai d'un an. Le but premier de ce service est ainsi de participer à la réduction des pollutions des sols.

Divers investissements ont été réalisés en 2023 dans le domaine de l'assainissement afin de garantir la qualité de l'eau rejetée dans les milieux :

- Une étude de définition du mode de gestion de la compétence assainissement dans le cadre du renouvellement des marchés existants. L'étude réalisée en 2023 a permis d'adopter au Conseil communautaire de février 2024 une gestion en délégation de service public sur le volet assainissement collectif, et en régie pour l'assainissement individuel.
- Création d'une nouvelle STEU à Boutervilliers : reconstruite à partir de l'ancien en gardant uniquement un bassin d'infiltration, la station a été redimensionnée et remise entièrement à neuf afin de pouvoir prendre en charge l'assainissement d'une population croissante. Cette installation représente en effet un investissement de 773 000 € pour l'agglomération, subventionné à hauteur de 349 390 € (235 769 € pour l'agence de l'Eau Seine Normandie et 113 621 € pour le Conseil Départemental de l'Essonne). La commune et l'agglomération ont fait le choix de créer une station d'épuration naturelle, par « filtres plantés » à l'aide de roseaux, pour traiter les eaux usées. Les travaux de réhabilitation des postes de relevages seront à finaliser en 2024.
- Travaux de réhabilitation de la STEU du hameau de Venant à Boissy-le-Sec : cette station a été réhabilitée en 2023 dans le cadre d'un investissement de 97 140 € et subventionnée par l'agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 41 946 € et par le CD91, à hauteur de 24 285 €.

En 2024, le service prévoit la mise en place d'un schéma directeur de l'assainissement collectif qui est une étude permettant de faire un bilan des réseaux existants et de réaliser une projection de travaux de réhabilitation.

## Gestion différenciée des espaces naturels



Initiée en 2022, la DEAI (Direction de l'Eau, de l'Assainissement et des Infrastructures) a poursuivi en 2023 la gestion différenciée des espaces verts situés dans les zones d'activités et autres voiries gérées par ses services, et a implanté des panneaux d'information à l'entrée de ses zones d'activités. La gestion différenciée consiste en une tonte raisonnée, réalisée de 50 cm à 1 mètre en bordure des voies et devant les panneaux de signalisation. Pour le reste des espaces verts, les prairies sont laissées libres de pousser, constituant ainsi des habitats pour les insectes et laissant aux espèces patrimoniales la liberté de s'exprimer. Outre le fait que cette démarche réponde à l'obligation pour les établissements publics de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, cette pratique profite à la qualité du sol, à la faune et à la flore qui s'y épanouit tout en s'autorégulant.



Dans la même lignée, la CAESE pratique l'éco-pâturage afin d'entretenir les espaces verts de la station d'épuration de Morigny-Champigny. L'éco-pâturage consiste à remplacer l'entretien mécanique des espaces verts par le pâturage d'animaux herbivores, ici des petits ovins blancs et noirs qui, en plus de se faufiler dans des endroits parfois difficiles d'accès pour les humains et les machines, fertilisent naturellement la terre et font également fuir certaines espèces de nuisibles.

## L'agglomération s'investit pour accompagner les cressiculteurs vers l'obtention d'une Indication Géographique Protégée (IGP) pour le Cresson de Méréville



Au mois de décembre 2021, à la suite de deux années d'études pilotées par le Parc naturel régional du Gâtinais français, la CAESE a été désignée pour accompagner l'Association de la Cressiculture Essonnienne dans sa démarche de labellisation du Cresson de Méréville en IGP.

### *Le Cresson de Méréville au Salon International de l'Agriculture de Paris 2023 (SIA)*

La marque collective Cresson de Méréville a été présentée pour la première fois au Salon International de l'Agriculture 2023 sur le stand du Département de l'Essonne. Pour l'occasion, des cressiculteurs proposaient du cresson frais et des produits transformés à base de cresson à la vente et à la dégustation. Un agent de la CAESE était également présent pour expliquer la démarche d'IGP et le soutien apporté par l'agglomération aux cressiculteurs.

### *Inauguration officielle de la marque collective Cresson de Méréville*

Au mois de mai, la CAESE et l'association de la Cressiculture Essonnienne ont organisé un événement de lancement officiel de la marque collective Cresson de Méréville. En présence du sous-préfet d'Étampes, d'un ancien ministre et de nombreux élus locaux, ce fut l'occasion de rappeler l'importance du soutien à apporter à la profession, à la marque collective Cresson de Méréville et au territoire du Sud-Essonne.



### Faciliter les adhésions pour accroître la notoriété de la marque collective

Lors d'une assemblée générale, les modalités d'adhésion à l'association ont été définies. Ainsi, les particuliers et les entreprises et les collectivités qui adhèrent permettent d'accroître la notoriété du Cresson de Méréville et d'encourager la démarche de labellisation.

### L'agglomération poursuit ses engagements pour assurer les mesures compensatoires



En 2017, la CAESE a construit une déviation qui relie le plateau de Guinette situé à Étampes, à la zone industrielle située en contrebas, nécessitant la destruction d'habitats naturels que la CAESE doit compenser. Pour ce faire, la CAESE a fait réaliser des suivis écologiques recensant les espèces abritées sur les sites de compensation et permettant d'orienter la mise en œuvre de travaux visant à améliorer la biodiversité des lieux.

### Travaux de génie écologique

Dans le cadre des mesures de compensations, diverses actions doivent être réalisées afin de favoriser la biodiversité durant une période de 30 ans sur 4 sites (jusqu'en 2047). À ce titre, diverses actions ont été réalisées en 2023 :

- **Le pourtour de la déviation ainsi qu'une parcelle de 3,8 hectares de boisement qui jouxte la déviation :**
  - o Sur le pourtour de la déviation, 7 mardelles sont présentes. En 2023, 4 ont été entretenues, 2 mardelles ont été créées et 1 a été déplacée portant leur nombre à 9. 3 hibernacula (nids constitués de pierres et de branchages permettant aux petits animaux d'hiverner) ont été créés, portant leur nombre à 10.
  - o Dans le boisement d'Étampes, des travaux d'aménagements forestiers ont été réalisés. La première action a été de retirer le lierre sur des arbres dépérissant, cette action visait à les maintenir en bon état de santé et à libérer les troncs pour que les pics puissent y creuser leur niche. La deuxième action était d'ouvrir le boisement afin de faciliter le déplacement des nombreuses espèces de chauve-souris qui y ont été recensées, et éviter la tendance monospécifique du boisement qui comporte une forte part de noisetiers.
- **Le site de Châlo-Saint-Mars :** en partenariat avec le SIARJA, la CAESE a réalisé un diagnostic phytosanitaire des arbres situés dans le parc Bouniol afin de prioriser les interventions de coupe. La CAESE a coupé en 2023 deux peupliers qui sont des arbres qui y ont été plantés dans les années 50 pour assécher la zone. Tous les ans, la CAESE réalisera la coupe de 2 à 5 peupliers, le but étant de réhabiliter cette zone humide de manière progressive afin que des espèces plus adaptées à ce milieu et moins gourmande en eau s'y réintroduisent de manière spontanée. En outre, cette action permettra de favoriser le développement des batraciens qui connaissant une chute massive de leur population sur le territoire national depuis plusieurs années.
- **Le géosite de Pierrefitte :** la CAESE a signé une convention visant le versement de 10 000 € par an au Conseil départemental de l'Essonne afin de financer des actions de réouverture de milieux et de défrichage par traction animale, permettant de rétablir les plaines calcicoles, qui sont un terrain favorable au développement de nombreuses espèces d'orchidées.
- En 2024, des travaux forestiers et des travaux visant à restaurer les ripisylves seront réalisés dans **le boisement situé à Ormoy-la-Rivière.**

### Suivis écologiques

Au sein des sites d'Étampes et d'Ormoy-la-Rivière, ont été réalisés des suivis écologiques, c'est-à-dire un recensement des espèces d'oiseaux, de chauves-souris, d'insectes, de reptiles et de la flore présents. Ces relevés seront renouvelés tous les 5 ans et permettront de définir si les travaux ont bien eu un effet positif sur le développement des espèces recensées, et de définir d'éventuelles mesures correctives à mettre en œuvre.

### L'action du SIARJA sur 2023

L'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne a financé le SIARJA à hauteur de 496 185 € en 2023 via la taxe GEMAPI. Cette taxe permet de mettre en œuvre des projets visant l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et la prévention des inondations). Elle est prélevée annuellement sur les impôts fonciers.



Le SIARJA (Syndicat mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rivière Juine et Affluents) est compétent pour les 4 volets de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) sur un périmètre de 42 communes situées sur 5 EPCI (CCVE, Cœur d'Essonne, CCEJR, CAESE, CC du Pithiverais). Le Syndicat est structure porteuse du « Contrat de territoire Eau, Climat et Trame verte et Bleue de la Juine et affluents » et participe au « Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) » d'intention Juine-Essonne-Ecole porté par le Département de l'Essonne

Surveillance de 130km de rivières à la CAESE, générant plus de 180 interventions en 2023

### Entretien et gestion des cours d'eau

En 2023, les travaux prioritaires de renaturation des cours d'eau ont démarré sur le secteur de Cailles et Boigny et des travaux d'accompagnement ont permis de rétablir la continuité écologique sur le bief d'Ezeaux à Chalou-Moulineux. L'acquisition en 2023 du site de l'ancienne pisciculture de Glaire au Mérévillois permet d'envisager la renaturation de la rivière, des zones humides et des étangs de ce site de 4,38 ha. Les études engagées en 2022 se poursuivent pour des travaux envisagés en 2024 sur les communes de Chalo-saint-Mars, Boissy-la-rivière ou Saclas. Le Syndicat participe également au comité de suivi des travaux de restauration hydro-écologique du Domaine départemental de Méréville.

### Zones humides

Le Syndicat est en passe de couvrir le territoire vis-à-vis de la délimitation des zones humides de fonds de vallée, afin de les intégrer dans les documents d'urbanisme (obligation réglementaire faite aux communes) et de définir des plans de gestion pour planifier des interventions de restauration et de gestion. Le fonds de vallée sur le territoire de la CAESE est actuellement totalement couvert par ces études, avec près de 950ha de zones humides inventoriées. L'aménagement écologique en zone humide du Parc Bouniol sur la commune de Châlo-Saint-Mars a été réalisé en 2023 et initié le programme réseau mare couvrant une quarantaine de mares sur le périmètre de l'intercommunalité.

### Prévention des inondations

Le SIARJA décline un protocole de gestion de crise interne des rivières de l'Essonne et de la Juine mis à l'épreuve dans le cadre d'un exercice mené début décembre 2023 à l'initiative de la Préfecture de l'Essonne. Le SIARJA accompagne le projet piloté par le Conseil départemental de l'Essonne pour le repérage expérimental de repères d'axes de ruissellement, par exemple sur l'axe Châlo-Saint-Mars/Saint-Hilaire. Le dossier majeur relatif à la modélisation hydrologique et hydraulique du bassin

versant Juine/Essonne a été engagé avec les partenaires. Les levés topographiques utiles à cette démarche ont été réalisés courant 2023 sur la Juine. Une réflexion pour l'implantation de points de mesures hauteur d'eau, débit et pluviométriques a été lancée par le SIARJA

#### *Ruissellement et érosion en milieu rural*

Le SIARJA intervient de manière à prévenir ces phénomènes qui nuisent à la qualité des cours d'eau et de la ressource en eau et provoquent des inondations, par le développement de solutions d'hydraulique douce. Le SIARJA est porteur d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique « TRAMES Juine » sur l'ensemble de son territoire pour promouvoir auprès des agriculteurs des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques Biodiversité (MAEC) favorables à la lutte contre les ruissellement et l'érosion (couverts et prairies favorables à la biodiversité, entretien des haies, fossés et mares). Ainsi, trois agriculteurs situés à Angerville, Saclas et Morigny-Champigny ont été accompagnés dans le cadre des MAEC pour la création de couverts et de prairies sur une surface totale de 22,97 Ha.

#### *Préservation de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau*

Le SIARJA a appuyé cette année la CAESE dans l'animation et le suivi de l'étude de ses Aires d'Alimentation de Captages, avec notamment l'animation de la stratégie pour le développement de filières agricoles à bas niveaux d'intrants. Le programme Phyt'Eaux Juine 2 visant le zéro phyto en zone non agricole a été mené jusqu'à son échéance en mai 2023. Sur le territoire de la CAESE, Guillerval et Angerville ont ainsi bénéficié en 2023 d'un accompagnement pour l'aménagement de leurs cimetières. Plusieurs animations scolaires ou grand public ont été réalisées à Angerville, Chalou-Moulineux et Pussay.

#### *Intégration des thématiques Eau, Climat et Trame verte et Bleue dans les projets communaux*

Le SIARJA a réalisé la déclinaison de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du bassin versant permettant d'être un appui à son intégration dans les documents d'urbanisme. Par ailleurs, le SIARJA participe au projet de classement de la vallée de la Chalouette et Louette ou encore émet des avis techniques dans le cadre de la révision du SDRIF-e. Par ailleurs, un cycle de trois journées de formation des élus et services du territoire a été mené sur les années 2022-2023.

#### **Actions 2023 du Syndicat de l'Orge**

Le Syndicat de l'Orge exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au sein des communes de Boissy-le-Sec, Authon-la-Plaine et Châtignonville pour une gestion hydraulique cohérente, une reconquête de la qualité des eaux ambitieuse et un aménagement durable de la vallée de l'Orge et ses affluents.

#### *Prévention des inondations*

Dans le cadre de l'étude ruissellement du PAPI Orge-Yvette un diagnostic des désordres causés par le ruissellement a été réalisé sur la commune de Boissy-le-sec.

Suite à une inondation qui a eu lieu Rue du closeau à Boissy-le-Sec en mai-juin 2016, des projets d'aménagements visant à protéger le centre bourg ont été établis. Les aménagements proposés sont de type maintien de surfaces enherbées, implantation de haies, de mares et réhausse du chemin. Ils feront l'objet, en 2024, de réunions de concertation avec la commune et les agriculteurs concernés.

#### *Mesures Agro-Environnementales et Climatiques*

Le Syndicat de l'Orge travaille en étroite collaboration avec le monde agricole pour la préservation de l'eau et de la biodiversité sur le territoire, à travers un programme de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Dispositif de la Politique Agricole Commune, les MAEC permettent aux

agriculteurs de bénéficier d'une aide financière dans le cadre d'un contrat d'une durée de cinq ans. Calculée selon le nombre d'hectares (entre 50 et 900 euros à l'hectare), cette indemnisation doit compenser les coûts supplémentaires et manques à gagner de la transition écologique.

Cet accompagnement est exercé par le Syndicat de l'orge en partenariat avec le SEASY (Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines), afin de permettre aux agriculteurs de bénéficier d'aides sur la période 2023-2027. Cette programmation a débuté en 2023 avec un nouveau catalogue de mesures de type « système », qui s'appliquent à la totalité de l'exploitation, ou des mesures de type « localisées », qui s'appliquent à l'échelle de la parcelle.

À ce titre, 3 agriculteurs exploitant des terres sur Authon-la-Plaine et Boissy-le-Sec se sont engagés en 2023 dans ce dispositif.

### Le vélorail a lancé sa saison avec un nouveau parcours

Après une première saison réussie en 2022, qui a ravi plus de 7 000 visiteurs, le seul vélorail de l'Essonne situé sur le territoire au cœur de la vallée de la Juine, sur l'ancienne voie ferrée entre Étampes et Le Mérévillois a inauguré en 2023 un nouveau parcours. Le vélorail de la Juine offre d'un côté un itinéraire sur le versant ouest de la vallée en direction la cité royale d'Étampes et de l'autre un parcours en direction de la capitale du Cresson, le Mérévillois, avec, une vue dégagée sur le Domaine départemental de Méréville. Ce dispositif de vélo collectif à assistance électrique peut accueillir jusqu'à 6 personnes pour découvrir les paysages patrimoniaux de la vallée de la Juine.

#### Directions impliquées

- ✓ Direction des affaires culturelles
- ✓ Direction de l'aménagement et du développement durable
- ✓ Direction de l'eau des infrastructures et de l'assainissement
- ✓ Direction aménagement et développement durable

Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20240325-CA-DEL-2024-016-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024



## **ASSURER AU QUOTIDIEN UNE COHESION SOCIALE ET UNE SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS**

Faisant de la réduction des inégalités une de ses priorités, l'agglomération œuvre au quotidien pour favoriser l'accès à l'emploi, sensibiliser les citoyens aux enjeux de solidarité, et développer des actions sur des thématiques de la santé et de la mixité sociale. Plusieurs leviers sont ainsi mobilisés, que ce soit en permettant le développement et la pérennisation d'associations à travers le versement de subventions, en sensibilisant et formant les publics, en mobilisant les partenaires publics et privés du territoire notamment autour du Programme local de l'habitat.

## La maison de la justice et du droit



La Maison de la justice et du droit (MJD) est un lieu d'accueil gratuit et permanent qui offre une information de proximité et des conseils sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs, une aide dans l'accompagnement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou d'une obligation, des informations juridiques gratuites par des professionnels du droit (avocats, notaires, greffiers). Elle fournit à ce titre plus de 20 permanences dans des domaines très variés, tels que l'Association tutélaire de l'Essonne (ATE) qui donne une information juridique sur la protection des majeurs comme la mise sous tutelle ou curatelle, le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles. Par ailleurs, une permanence psychologique d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'orientation permettant d'avoir gratuitement accès à l'accompagnement d'un psychologue sera effectif à partir du mois de janvier de 2024.

## Convention de partenariat avec l'ADIL 91

L'ADIL 91 délivre, gratuitement, pendant ses permanences d'une durée de trois heures deux fois par mois des informations personnalisées en matière de droit du logement.



Aussi, en 2023, l'agglomération a renforcé son partenariat avec l'ADIL grâce à une adhésion permettant aux communes du territoire de solliciter directement l'Association afin qu'elle puisse apporter son appui aux mairies. Chaque année, ce sont quelque 100 personnes (103 en 2023) qui sont reçues pour être guidées dans leur projet ou être informées sur leurs droits et leurs obligations.

## Projet social de territoire

Le projet social de territoire est un projet politique porté en collaboration avec la Caisse d'allocations familiales, les communes, l'agglomération, la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) et le Département de l'Essonne qui s'intéresse à divers axes : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, le lien social, le cadre de vie et la participation citoyenne, les sports, loisirs et vacances, l'insertion et l'accès aux droits. A cheval sur les années 2022 et 2023, des groupes de travail ont été menés entre les partenaires institutionnels afin de travailler sur le métier d'assistante maternelle. Ces groupes de travail ont abouti à la création d'un outil de communication qui explicite les modes d'accueil dans le secteur de la petite enfance et valorise la prise en charge réalisée par les assistantes maternelles. Les acteurs se réuniront en 2024 afin de construire le Projet social de territoire 2024-2026.

## Charte Inter-bailleur de relogement



Dans le cadre des projets de renouvellement urbain comprenant la démolition, la reconstruction et la réhabilitation du parc des logements sociaux gérées par Les Résidences à Guinette et par I3F à la Croix de Vernailles à Etampes, une charte visant au relogement d'habitants de ces quartiers a été adoptée le 15 décembre 2022 en Conseil communautaire. Co-signée entre les 14 bailleurs œuvrant sur le territoire et la CAESE qui assure le suivi et la coordination du projet, cette charte comprenait des engagements visant à garantir un relogement de qualité et s'inscrivant dans les objectifs de rééquilibrage du territoire. En application de la charte, en 2023 et avec un relogement initié depuis 2021, la CAESE a mis en place

en coordination avec la ville d'Étampes des Groupes techniques de relogement mensuels afin d'accélérer le processus de relogement. 31 logements ont ainsi été attribués en 2023. À ce jour sur les 50 ménages devant être relogés à Guinette, il en reste 22, et sur les 156 ménages qui devaient être relogés à la Croix de Vernailles, il en reste 107.

## Elaboration du Contrat de ville 2024-2030



En 2023, la CAESE a co-rédigé le Contrat de ville avec les signataires à savoir la ville, l'État, et le Département, en s'appuyant d'une part sur la redéfinition des objectifs nationaux et des périmètres des quartiers prioritaires, qui ont été arrêtés en décembre 2023, et d'autre part sur un séminaire partenarial permettant de réadapter les axes du contrat de ville, de définir et de prioriser des actions et enjeux opérationnels.

Les 5 axes du Contrat de ville, revus au regard des orientations nationales sont les suivants :

- Tranquillité et sécurité publique,
- Cohésion sociale et cadre de vie,
- Education et petite enfance,
- Emploi, insertion professionnelle et attractivité économique
- Enjeux transversaux : la transition écologique et la mobilité.

Le Contrat de ville 2024 – 2030 sera adopté au premier trimestre 2024.

## Fonds participatif du Conseil Citoyen – Attribution de subventions 2023



Le Fonds Participatif du Conseil citoyen est une dotation de l'Etat que la CAESE est chargée d'attribuer aux associations du territoire. En 2023, le fonds a permis de subventionner 6 projets :

- Le conte, un outil contre l'exclusion, association la compagnie des châtaigniers : 2 500 €,
- Les voix de notre communauté (travailler la transmission d'expériences de vie), association Coupd'théâtre : 800 €,
- Agir (distribution de gâteaux et friandises aux personnes dans le besoin à l'occasion d'une fête regroupant toutes les confessions dans un esprit laïque), association Audeo91 : 1 217,94 €,
- La CAN d'Étampes (tournoi de foot), association Conseil citoyen : 1 186€,
- La fête des savoirs (temps convivial clôturant le travail de l'année basé sur échange de savoirs entre les particuliers dans quartiers), association Réciproque des savoirs : 600 €,
- Tournoi FIFA 2023 (visée : prévention de la délinquance, réalisé lors de la période des émeutes 2023), association Outseeders : 1 500 €.

## Attributions des aides dans le cadre de la programmation de la politique de la ville



La politique de la ville, mobilise un fonds spécifique au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) pour répondre au cumul de difficultés qui touche ces territoires. Les services de l'État, le Département, la CAF, la Ville d'Étampes, et l'agglomération octroient des financements pour soutenir des projets d'associations, des collectivités et des collègues impliqués dans les quartiers politiques de la ville et engagés auprès des habitants.

En 2023, parmi 23 projets déposés, la CA Étampois Sud-Essonne a attribué une enveloppe de 20 000 €, pour 15 projets portés par 10 structures. Ces actions se déclinaient sur les volets suivants :

- 5 projets concernaient l'accès à des activités de loisirs,
- 4 projets permettaient de donner accès à un accompagnement psychologique et au développement de la confiance en soi, que ce soit en travaillant sur l'addiction, le parcours de vie, la socialisation de personnes isolées et la réussite scolaire,

- 3 projets concernaient le retour vers l'emploi,
- 2 projets concernaient le lien à la nature et à la biodiversité,
- 1 projet concernait l'accès à la culture.

### Cohésion entre les territoires : une aide exceptionnelle à la sécurité civile

Face aux crues exceptionnelles qui ont frappé le Nord de la France entre octobre et novembre, la Délégation Départementale des Réserves Communales de Sécurité Civile de l'Essonne a organisé un détachement de 25 bénévoles réservistes afin de venir en aide aux sinistrés de la Communauté des communes des 7 Vallées dans le Pas-de-Calais (62). Equipés de nombreux matériels, ils sont partis pendant 5 jours, pour des opérations de nettoyage auprès des habitants, de l'école et autres locaux. Sollicitée par la sécurité civile de l'Essonne, notre agglomération a répondu favorablement à sa demande de subvention exceptionnelle en versant une aide de 1 000 € permettant de financer une partie des frais de déplacement de cette mission de soutien.

### Convention de partenariat avec la commune d'Étampes pour l'événement Octobre Rose

Pour la 29<sup>e</sup> édition d'Octobre Rose, la Commune d'Étampes et l'Agglomération ont co-organisé une manifestation d'envergure le 29 octobre 2023 sur le site de l'Île de loisirs. Ont été proposées deux courses, une randonnée et de multiples animations, afin de sensibiliser au cancer du sein, qui touche 1 femme sur 8 au cours de leur vie.



### Gestion des demandes de logements sociaux et d'identification des demandeurs

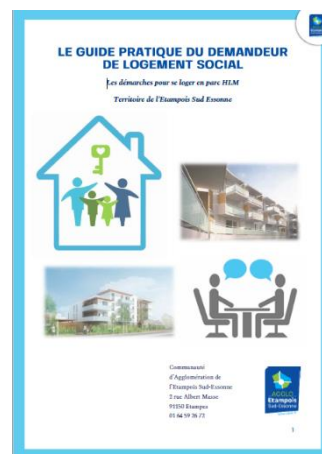


Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur est une action du Programme Local de l'Habitat qui vise à assurer une meilleure information du demandeur et une meilleure égalité de traitement des demandes à travers une cotation objective.

Faisant suite à son adoption le 17 novembre 2022, la CAESE a décliné deux actions principales en 2023.

D'une part, dans le but de garantir un bon traitement des demandes, 3 formations ouvertes aux secrétaires de mairies et aux guichets enregistreurs du territoire ont été réalisées afin de rappeler le fonctionnement du service national d'enregistrement et de l'accord collectif départemental (priorisation du public et cotation du logement social).

D'autre part, une instance d'examen des situations particulières ou bloquées a été mise en place pour étudier les cas particuliers et favoriser leur accès à un logement.



## Programme Local de l'Habitat - délibération du premier arrêt du PLH



Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat sur le territoire intercommunal, établi pour 6 ans. Le PLH doit définir une politique locale dont les objectifs et les principes visent à répondre aux besoins en logements et en hébergements, favoriser la mixité sociale, tout en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Travaillé tout au long de l'année et révisé par trois fois afin de suivre l'avis des communes de l'agglomération, du préfet de département et du préfet de région, le PLH a été adopté en conseil communautaire le 13 novembre 2023. Après un délai final de 2 mois, le PLH est devenu exécutoire le 13 janvier 2024.

Le PLH est organisé autour des 4 grandes orientations suivantes, déclinées en 16 actions (dont 1 action phare par orientation) sur la base du diagnostic et du rapport d'orientation :

- Orientation 1 : Créer les conditions d'un développement équilibré et diversifié
- Orientation 2 : Encourager les améliorations du parc privé existant
- Orientation 3 : Répondre aux besoins des publics ayant des besoins spécifiques
- Orientation 4 : Maintenir une offre sociale suffisante et qualitative

### La Dotation d'action territoriale (DAT) : Break Poverty



La CAESE a initié en 2022 un partenariat avec l'institut Break Poverty association loi 1901, qui a pour ambition de prévenir la pauvreté des enfants et des jeunes en France, et d'identifier et de soutenir des solutions innovantes pour lutter contre le déterminisme social.

A ce titre, l'agglomération déploie une Dotation d'Action Territoriale (DAT) avec le soutien de l'institut qui repose sur l'alliance entre les acteurs publics, les entreprises locales et les associations. Ce dispositif innovant vise à mobiliser les entreprises à travers le mécénat social autour de trois axes : le soutien à la petite enfance et la parentalité, la prévention du décrochage scolaire et l'accès au premier emploi.

C'est dans ce cadre que 7 projets associatifs ont été retenus et seront présentés lors d'une soirée événement en février 2024 réunissant les porteurs de projet et les chefs d'entreprises.

### Des ateliers de sensibilisation au marché local du travail

L'agglomération a réalisé en 2023, 8 ateliers de sensibilisation au marché local du travail à destination d'une centaine de jeunes issus de la Mission Locale Sud-Essonnes et intégrés aux dispositifs Contrat Engagement Jeunes et de SOS Rentrée. Ces ateliers visent à informer les jeunes sur le tissu économique local et les secteurs d'activités ad hoc. Depuis fin 2023, cet atelier est décliné au sein de l'école de la seconde chance.

### Le rapport égalité femmes - hommes

Le rapport annuel égalité femme-homme issu de la loi du 4 août 2014, présenté en 2023 était basé sur les effectifs de la CAESE au 31 décembre 2022. L'agglomération comprenait alors 362 agents, dont 268 femmes (74%) et 94 hommes (26%), montrant une féminisation des effectifs de l'Agglomération, en particulier au sein des filières administrative (77 %) et médico-sociale (98 %).

Le rapport met en avant que sur les 21 % de postes à temps partiel, la majorité sont occupés par des femmes.

Des actions ont été menées par les services sur la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes avec par exemple la mobilisation des professionnels de la Maison de la Justice et du Droit pour venir en aide aux femmes victimes de violences conjugales. Par ailleurs une programmation culturelle qui s'empare également de cette thématique à travers certains spectacles et la mobilisation des professionnels de la petite enfance engagés au quotidien pour faire tomber les stéréotypes dès le plus jeune âge ont été engagées.

Le plan d'action 2023 du rapport a fixé pour objectif d'établir des procédures de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victime ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'orientation des agents s'estimant victimes de tels agissements vers les services, professionnels et autorités compétentes.

### **Tous mobilisés pour le Téléthon !**

Le Téléthon est un élan de solidarité unique qui permet à l'Association Française contre les Myopathies (AFM) de lutter contre les maladies rares. A ce titre, les équipes pédagogiques des accueils de loisirs en lien avec la référente handicap de l'agglomération ont tout au long du mois de novembre proposé des activités autour du handicap. Les communes de Saclas, Guillerval et Saint-Cyr-la-Rivière se sont à nouveau réunies cette année pour relever le défi de relier les 3 mairies, soit 5 km, à l'aide de guirlandes de bouchons confectionnées par les enfants et les bénévoles sous l'impulsion de Mario Oppermann, coordinateur du Téléthon des trois communes et habitant de Saclas. Une fois l'opération terminée, les bouchons ont été restitués à l'association « Les bouchons d'amour », qui s'engage à aider les personnes à mobilité réduite.

### **Partenariat avec les Bouchons d'amour Beaucerons**

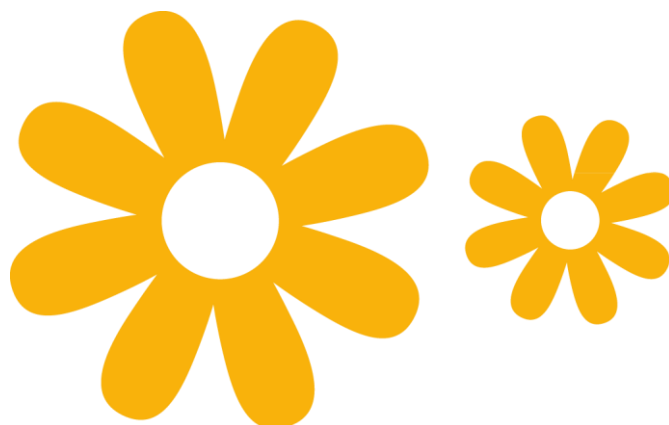
Un partenariat entre l'agglomération et l'association « les bouchons d'amour Beaucerons » a été établi au mois de novembre 2023. Ce partenariat vise à récupérer des bouchons dans les sites accueillant du public de l'agglomération.

L'ambition est double : revaloriser ce « déchet » et accompagner les personnes en situation de handicap. Car la récupération puis la revente de ces bouchons pour être transformés en palette permet de financer des équipements spécifiques pour les sportifs porteurs de handicaps, améliorer les conditions de vie de personnes souffrant de handicaps...

#### Directions impliquées

- ✓ Direction des services à la population
- ✓ Direction du développement économique
- ✓ Direction de l'aménagement et du développement durable
- ✓ Direction des ressources humaines





## FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHAQUE CITOYEN

Le développement durable ne se limite pas uniquement à sa dimension environnementale. C'est pourquoi les Nations unies ont décliné 17 objectifs du développement durable transposés par la France en adaptant les objectifs aux spécificités nationales à travers l'Agenda 2030. Cela prend tout son sens lorsqu'on s'interroge sur l'homme et ses besoins. Construire un avenir durable dans une société avec des services publics équitables et efficaces qui répondent aux besoins du plus grand nombre est un enjeu majeur que l'agglomération s'attache à mettre en œuvre au quotidien.

Aussi, à travers sa programmation culturelle, les propositions touristiques, et donner la capacité aux jeunes de se former, l'agglomération participe au quotidien au développement et à l'épanouissement des habitants du territoire.

### Ordinateurs en libre accès dans le réseau des médiathèques intercommunales

Les médiathèques du réseau de l'Agglomération, à Angerville, Ulysse et Diane de Poitiers à Étampes, ainsi que celle de Morigny-Champigny comptent un espace multimédia pourvu d'ordinateurs. Ces espaces de travail ou de recherches, au calme, offrent donc un accès gratuit et sécurisé à Internet, à des ressources numériques et à des logiciels de bureautique Libre Office permettant de faciliter l'accès à l'emploi, à l'éducation et à la culture au public ne disposant pas d'un ordinateur personnel.

### Scena Nostra, le nouveau résident du théâtre intercommunal d'Étampes

Depuis septembre 2023, la CAESE a contractualisé avec un nouveau résident pour une durée de 3 ans : la compagnie Scena Nostra. Cette compagnie questionne les fonctionnements collectifs et utilise la prospective et la comédie comme des outils de réappropriation des enjeux sociétaux et environnementaux. Elle crée des spectacles de plateau, des spectacles itinérants et mène des projets de territoire construits et joués avec et pour les habitants.

### Sensibilisation au développement durable à travers la programmation culturelle du théâtre

Laissant la place aussi bien à l'expression artistique qu'à une réflexion aux problématiques sociétales et environnementales, les programmations du théâtre intercommunal comprennent régulièrement des représentations sur le thème du développement durable. En 2023, ont par exemple été programmées, les Brèves du futur de la compagnie Scena Nostra ; Je suis une fille sans histoire, spectacle d'Alice Zeniter, sur la représentation des femmes dans la littérature ; tout ce fracas, spectacle de danse sur le thème du handicap ; La petite fille et le corbeau, fable écologique pour le jeune public ; On vous raconte des histoires, spectacle autour des stéréotypes de genre véhiculés par les contes de fées.

### Adhésion de la CAESE au Collectif pour la Culture en Essonne

Le Collectif pour la Culture en Essonne est une association et un centre de ressources pour tous les acteurs culturels du département. Il regroupe une cinquantaine d'acteurs culturels dans le département et favorise l'accès à la culture pour tous en Essonne, notamment via l'organisation de deux biennales. En 2023, la CAESE a adhéré au collectif afin de permettre à la programmation du Théâtre intercommunal de bénéficier d'une visibilité départementale et de s'inscrire dans la programmation des biennales du Collectif.

### Développement d'une programmation de spectacles hors-les-murs

Afin de permettre à tous les habitants de l'agglomération d'accéder à la programmation de spectacles vivants, le théâtre intercommunal a augmenté le nombre de spectacles proposés "hors-les-murs", dans les salles des fêtes ou l'espace public des villes et villages de l'agglomération. En 2023, 14 communes ont été touchées par cette programmation. Sur les 38 spectacles proposés en 2023, 25 ont été proposés "hors-les-murs".

### Renforcement du partenariat avec l'association Cultures du cœur

Cultures du Cœur est une association spécialiste et experte de la médiation culturelle dans le champ social. Grâce à son portail numérique solidaire et son travail de synergie collaborative avec l'ensemble des acteurs engagés, elle permet au public en situation d'exclusion d'accéder aux pratiques culturelles. Chaque saison, le Théâtre intercommunal et CINÉtampes, ainsi que le service Musée-Patrimoine, mettent gratuitement des places à destination de l'association. En 2023, CINÉtampes a offert 132 places de cinéma et le Théâtre intercommunal 144 places de spectacles. Un projet culturel intitulé « l'itinéraire culturel Sud-Essonne » a été mené au premier semestre 2023. Des résidents du Centre d'Hébergement d'Urgence de la Croix Rouge et du CHRS Maison Coquerive d'Étampes, ainsi qu'une structure accueillant des demandeurs d'asile à Ris-Orangis, ont visité le Théâtre intercommunal et le Domaine

départemental de Chamarande. Ils ont participé à des ateliers avec un artiste plasticien et sont venus voir un film et un concert à Etampes. Des rendez-vous qui ont permis aux participants de découvrir de nouveaux horizons culturels et se familiariser avec des lieux qu'ils n'osaient pas fréquenter.

### Convention avec Initiative Essonne

**8** TRAVAIL DÉCENT  
ET CROISSANCE  
ÉCONOMIQUE



29 emplois  
créés ou  
maintenus sur  
4 communes  
grâce à la  
dotation gérée  
par Initiative  
Essonne

La CAESE favorise la création, le développement et la transmission des entreprises au travers de la convention de partenariat nouée avec Initiative Essonne, association adossée à Initiative France, 1er réseau national de soutien aux entrepreneurs.

Via la cotisation annuelle de 0,20 € par habitant de la CAESE, l'association assure les missions suivantes :

- Le financement des projets de création, de reprise, de développement d'entreprises, ou pour les entreprises du secteur de la santé, par le biais de prêts d'honneur, permettant de faciliter l'obtention de prêts bancaires,
- L'accompagnement des entrepreneurs par une analyse économique et financière des projets, ainsi que la mobilisation de compétences économiques locales

Au cours de l'année 2023, 15 entreprises ont été accompagnées sur le volet technique et 7 ont été soutenues financièrement.

### Favoriser le lien entre les entreprises et les établissements de formation

L'agglomération s'implique auprès de deux comités, le CTEE (Comité Thématique École Entreprise) "profession immobilière", porté par le lycée Geoffroy Saint-Hilaire à Étampes et le CLEE (Comité Local École Entreprise) par le collège Condorcet à Dourdan intervenant sur l'ensemble du bassin d'emploi pour des formations plus généralistes. Ces dispositifs de l'Éducation nationale permettent à des entreprises, collectivités, enseignants, chefs d'établissement de se réunir pour favoriser les interactions entre les entreprises et l'école, permettant ainsi de faciliter la recherche de stages, l'organisation d'immersions des élèves en entreprise et des présentations des chefs d'entreprises à l'école.

### Convention avec la Chambre des métiers de l'Artisanat d'Île de France

**4** ÉDUCATION  
DE QUALITÉ



6050€ dont un  
soutien de la  
CAESE à la  
CMA de  
4 400€

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Île de France (CMA IDF) et la CAESE ont conclu une convention en 2022 afin de valoriser l'artisanat d'art du territoire, ses métiers et ses savoir-faire aussi bien auprès des jeunes que du grand public. L'idée était de mettre en lien les artisans des métiers d'art avec les jeunes afin de susciter des vocations et de développer l'apprentissage et/ou l'emploi dans ces filières.

Après une monographie des artisans des métiers d'art du territoire réalisée en 2022 par la CMA IDF, un événement de valorisation et de promotion de ces métiers s'est tenu en novembre 2023. C'est

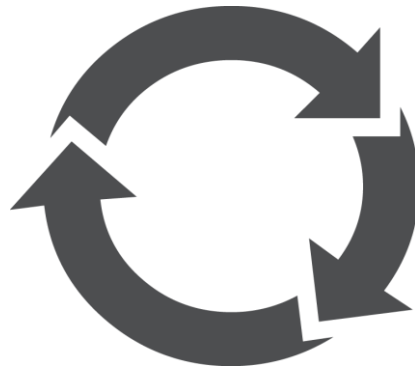
ainsi que 500 visiteurs dont 300 jeunes issus de collèges, lycées et autres écoles du territoire ont pu échanger avec 22 professionnels dont 17 artisans métiers d'art, 4 centres de formation et le Centre d'Information et d'Orientation d'Étampes.



#### Directions impliquées

- ✓ Direction de la culture, du patrimoine et du tourisme
- ✓ Direction des ressources humaines
- ✓ Direction du développement économique

Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20240325-CA-DEL-2024-016-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024



## CONTRIBUER A UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Produire moins de déchets et mieux les valoriser sont des défis qui nous attendent tous. La loi (article L. 541-1 du code de l'environnement) inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

Dans le cadre du Plan national de prévention des déchets 2021-2027, les orientations de la loi anti gaspillage alimentaire sont rappelées et déclinées régionalement dans le cadre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets qui fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction de déchets, de tri, de valorisation et réemploi.

L'agglomération s'engage et essaye d'accompagner les changements de pratiques sur le long terme en favorisant les circuits courts, le compostage, la sobriété.

## Les projets en lien avec la préservation de la biodiversité du fonds transition écologique 2023

En 2023, 2 projets en lien avec les enjeux d'économie circulaire ont été financés dans le cadre du Fonds transition écologique pour un montant de 14 287€ correspondant à l'acquisition pour les communes d'Ormoy-la-Rivière et Morigny-Champigny d'un broyeur de végétaux.

### Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)



#### Portraits vidéos de producteurs réalisant de la vente directe

Les EPCI du PAT Sud-Essonne ont choisi de mettre en avant des producteurs de leurs territoires au moyen de vidéos de valorisation. 28 portraits vidéo de 2 minutes environ ont été réalisés. Leur diffusion a été officialisée lors de l'inauguration de la foire de l'Essonne Verte. Ils ont ensuite été publiés sur les réseaux sociaux des EPCI à raison d'un portrait par jour pendant 28 jours et une chaîne YouTube a été créée pour héberger les portraits.

La bande annonce des portraits de producteurs est également diffusée avant un film par semaine au Cinétempes depuis juin 2023 et jusqu'aux vacances de Pâques 2024.

#### Candidature à la labellisation en PAT de niveau 2

La labellisation du PAT Sud-Essonne en PAT de niveau 1, qui vise à faire connaître les producteurs réalisant de la vente en libre-service et à sensibiliser sur les circuits courts prend fin au mois de mars 2024. Afin d'anticiper l'échéance et d'assurer une continuité dans la labellisation, les intercommunalités ont déposé un dossier de candidature à la labellisation en niveau 2 au mois de novembre. Celui-ci contient un programme d'action échelonné sur plusieurs années. Les enjeux prioritaires identifiés sont un approvisionnement plus durable de la restauration collective et la lutte contre la précarité alimentaire.

#### Agri-tour des élus

Pour cette édition 2023, les élus des EPCI du PAT ont été invités à visiter deux fermes, toutes les deux situées sur la commune de Guillerval : La ferme des Hirondelles, exploitation céréalière et oléo protéagineuse produisant sa farine, son pain et ses huiles ainsi que les Jardins de la Marette, une exploitation maraîchère et cressonnière en agriculture biologique également. Ces visites ont été portées sur la diversification et la gestion de la ressource en eau. Des élus et agents de structures compétentes en agriculture et en gestion de l'eau étaient également invitées pour présenter leurs travaux et partager leurs connaissances (SIARJA, Chambre d'agriculture, Groupement des agriculteurs bio d'Île de France).

#### Intégration du réseau des PAT Franciliens

Le PAT Sud-Essonne a intégré le réseau des PAT d'Île-de-France en fin d'année 2023. Ce réseau offre un espace d'échanges et de rencontres des coordinateurs des 11 autres PAT Franciliens pour partager leurs expériences, idées et actions.

### Rapport annuel d'activités 2022 de la CAESE sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés pour la ville d'Étampes et avec les syndicats



Le rapport annuel 2022 du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés présente un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet, à savoir l'organisation opérationnelle du service de collecte et de l'élimination, les tonnages traités et le coût du service public ;

- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, avec pour objectif, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets.

Le RPQS concernant la gestion des collectes de la commune d'Étampes a fait l'objet d'une présentation en Commission consultative des services publics locaux le 9 octobre 2023.

Le coût de la collecte a un impact important dans le coût global par rapport aux divers postes attribués au service à savoir : la pré-collecte, collecte et le coût de traitement des déchets.

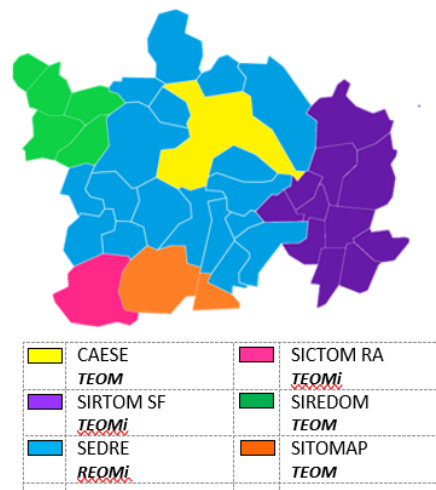
L'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne a délégué sa compétence collecte et traitement des déchets auprès de 5 syndicats sur 36 communes du territoire.

L'ensemble des rapports des syndicats sont disponibles sur leurs sites internet respectifs.

### Harmonisation des consignes de tri au sein du territoire

L'agglomération est composée de 6 entités gérant la collecte des déchets (les 5 syndicats de collecte décrits dans la carte ci-contre et la CAESE) et dispose de trois unités assurant le traitement des déchets : le SIREDOM qui traite les déchets des communes gérées par la CAESE, le SIRTOM SF, ainsi que la société NATRIEL, qui traite les déchets du SICTOM RA et le SITOMAP, dont les déchets sont traités par le syndicat Beauce Gâtinais Valorisation. Comme le faisait déjà depuis 2016 le SIREDOM, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, NATRIEL et Beauce Gâtinais Valorisation ont mis en place l'extension des consignes de tri, qui permet de capter plus de types de déchets recyclables tels que les sacs plastiques, les capsules, les opercules et paquets souples en plastiques. Cette amélioration a donc permis d'harmoniser les consignes de tri au sein du territoire de la CAESE, dont tous les habitants peuvent maintenant trier de la même façon.

Territoire de la CAESE réparti en fonction des syndicats de collecte, la légende indique le mode de tarification de chaque syndicat



### Réflexion autour de la consommation dans les crèches du territoire

L'intégration du développement durable au sein des crèches du territoire est advenue autour d'une réflexion à la fois sur la qualité environnementale, et sur la toxicité des produits.

Ainsi depuis janvier 2020, les couches et les lingettes utilisées pour la toilette des bébés sont certifiées éco-label.

Utilisant auparavant de l'eau en bouteille pour tous les enfants accueillis, les nourrices utilisent maintenant de l'eau du robinet pour tous les bébés assez grands pour utiliser un verre, et ce afin de réduire leur production de bouteilles en plastique.

Enfin, le nettoyage des matières en tissus, autrefois réalisé par lavage manuel et des sprays lavants contenant des produits peu respectueux de l'environnement ont été remplacés par des machines de nettoyage à la vapeur.

## Actions de sensibilisation sur le thème des déchets et de l'environnement



La CAESE met en œuvre, chaque année, des animations à destination du public. Elle dispose d'un catalogue d'animations sur le thème des déchets à l'attention des scolaires et accueils de loisirs, et sensibilise le grand public à travers des stands et des ateliers divers.

### *Ateliers avec les scolaires*

Durant l'année 2023 et comme chaque année, les écoles de la ville d'Étampes et les accueils de loisirs de la CAESE ont bénéficié d'animations diverses : ateliers papier recyclé, ateliers sur le compostage (qui a été réalisé par l'association OSE ZD), parcours tri. Au total, 103 enfants ont participé à des ateliers.

De plus au sein des accueils de loisirs du territoire, de nombreuses animations autour du développement durable sont réalisées chaque année. Par exemple, en 2023, l'accueil de loisirs Hélène Boucher a réalisé un projet d'animation sur la flore, la faune et l'environnement ; l'accueil de loisirs d'Angerville a réalisé des safaris photos pour capturer la diversité végétale et animale de chaque saison. Une exposition des photos a ainsi été réalisée dans l'enceinte de l'établissement.



### *Stands de sensibilisation et animations tout public*

La CAESE réalise chaque année des stands de sensibilisation au sein des marchés de la commune d'Étampes, durant la fête de la nature de l'Établissement public de santé Barthélémy Durant ou encore pendant la Foire de l'Essonne. Des ateliers sont également organisés avec des adultes à travers la fresque des déchets présentée plus haut, ou encore des animations sur le compostage, ou le vélo. Cette année, 180 personnes ont participé à ces animations, et ont ainsi pu être sensibilisées.

### *Action mon commerçant zéro déchet*

Après une première édition destinée aux familles en 2022, l'agglomération a lancé en 2023 l'opération « Mon commerçant zéro déchet », en partenariat avec l'association Ose ZD. 20 commerces de bouche et restaurateurs proposant de la vente à emporter à Étampes ont été accompagnés en vue de limiter les emballages à usage unique et afin de permettre aux clients qui le souhaitent de se présenter avec leurs contenants réutilisables personnels (boîtes, bocaux, bouteilles, sacs en tissu, etc). Ils se sont vu remettre un kit contenant un autocollant et une affiche permettant de les rendre identifiables. En effet, cette action avait pour but de les informer sur la législation en vigueur concernant



le tri des biodéchets et des emballages, et, pour ceux qui le souhaitent, d'être accompagnés dans une réflexion plus globale de réduction des déchets au sein de leur commerce. L'objectif poursuivi étant de réduire davantage la production de déchets en incitant à adopter des pratiques de consommation vertueuses, la majorité des déchets produits étant des emballages.

### Nouveaux marchés de collecte et de pré-collecte : des optimisations qui entreront en vigueur en 2024

En vue de renforcer l'engagement de l'agglomération envers le développement durable, la CAESE a inclus diverses optimisations dans le cadre des marchés de collecte et de pré-collecte qui ont été passés aux cours de l'année 2023.

Des bacs 100% recyclés, 100% recyclables et d'occasion



Dans le cadre du renouvellement du marché de mise à disposition de bacs pour la collecte des biodéchets (pré-collecte), a été incluse la nécessité pour le prestataire de fournir des bacs d'occasion en priorité. Le prestataire retenu, dispose en outre de bacs réalisés à 100 % en matières recyclées et 100% recyclables, et a mis en place un processus de recyclage drastique afin d'améliorer son impact écologique.

#### Optimisation des fréquences de collecte

Dans le cadre du nouveau marché de collecte qui intègre la collecte des biodéchets, une diminution des fréquences de collecte a été incluse. Elle est intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette décision a été basée sur une étude qui a montré que seuls 38% des bacs étaient sortis lors des collectes. Plusieurs objectifs étaient ainsi poursuivis : permettre une meilleure organisation technique, diminuer les émissions de gaz à effets de serre en réduisant le nombre de déplacement de camions, encourager la pratique du compostage domestique et permettre une réaffectation judicieuse des ressources financières nécessaire à la mise en place de points de collecte de déchets alimentaires.

### La mise en place du tri à la source des déchets alimentaires

Différentes solutions techniques seront mises en place en 2024 afin de déployer le tri à la source des déchets alimentaires au sein de la commune d'Étampes :



### Des points de collecte destinés aux déchets alimentaires

Les habitats collectifs ou qui ne peuvent réaliser de compostage auront accès à des points de collecte sous forme d'abri-bacs collectés une fois par semaine. Un marché a été conclu en 2023 pour assurer la fourniture des équipements et leur entretien. Débutant sous la forme d'une expérimentation avec 9 points de collecte implantés entre juillet et décembre 2024, le déploiement de ces équipements se généralisera grâce à l'implantation progressive de points de collecte dans le cadre d'un plan d'investissement qui courra jusqu'à 2026.



L'introduction de technologies avancées, telles que des capteurs intelligents sur les abri-bacs, permettront une gestion plus efficiente, en réduisant l'accès aux usagers munis d'une carte afin de suivre le nombre d'utilisations et garantir la qualité des déchets alimentaires collectés.

Ces changements de pratiques doivent être accompagnés par une large communication qui a débuté fin 2023 et sera poursuivie en 2024 pour informer les habitants des nouvelles pratiques et les soutenir dans cette transition.

**12** CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

116 composteurs fournis pour des habitats individuels

150 personnes formées à « Tous au compost ».

### Le compostage individuel et collectif

Depuis 2018, la CAESE forme les habitants du territoire et offre des composteurs aux étampois. Cette année, ce sont 116 composteurs qui ont été distribués et plus de 150 personnes qui ont été formées au compostage individuel.

La CAESE a également inauguré en janvier 2023 un site de compostage au sein de l'accueil de loisirs de Valnay. Les déchets des 10 000 repas annuels qui y sont servis chaque année seront traités à présent par compostage. La mise en place du compostage dans cet établissement est une réussite et a permis d'identifier le besoin d'un suivi régulier de ce type d'installation dans un établissement où l'équipe d'animateurs est régulièrement renouvelée.

A ce titre, la CAESE a obtenu en 2023 une subvention de l'ADEME afin de financer le poste d'un maître composteur sur 3 ans ainsi que l'achat des abri-bacs et des composteurs collectifs. Le maître composteur sera chargé à temps plein de mettre en place des sites de compostage partagés et de suivre la mise en place de la collecte des déchets alimentaires.

### Tri sélectif dans les bâtiments de la CAESE

**12** CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Afin de développer le tri des emballages au sein de la CAESE, une étude a été effectuée au sein de l'ensemble des bâtiments afin qu'ils soient dotés d'équipements nécessaires à la collecte de ces déchets entre 2022 et 2023, 4 établissements ont été dotés des équipements nécessaires et les agents d'entretiens ont été formés. Cette action doit être finalisée en 2024, afin que les 32 bâtiments que compte l'agglomération en soient dotés.

## Recyclerie éphémère



La Recyclerie Ephémère, située dans le quartier de Guinette à Étampes est une action initiée en 2018 et qui a été reconduite en 2023 par la Recyclerie du Gâtinais. Cette action est co-financée par les bailleurs les Résidences Yvelines-Essonnes, APES au nom de Seqens, Vilogia, la sous-préfecture d'Étampes et la CAESE. L'objectif est de promouvoir la réduction des déchets et la valorisation des objets du quotidien. En offrant une seconde vie aux articles, la recyclerie s'impose comme un acteur clé de la préservation de l'environnement.

La Recyclerie Ephémère s'est tenue du 21 août au 16 septembre dans un logement situé au cœur du quartier de Guinette et a proposé à la vente une variété d'articles allant des meubles aux vêtements, en passant par les équipements électroniques. Les habitants pouvaient déposer leurs objets dont ils n'ont plus besoin, permettant de récolter 5,4 tonnes de déchets, mais aussi acheter des objets à des prix abordables. Cette opération a généré 860 € de recettes qui seront utilisées pour financer l'action d'une association dans le quartier.

La recyclerie s'est également engagée dans des actions éducatives en sensibilisant la population aux enjeux de la gestion des déchets et en organisant 1 atelier par jour sur ses jours de présence, axés sur le réemploi. Cette dimension de l'action renforce le lien social et encourage une démarche citoyenne active.



## Foire de l'Essonne verte



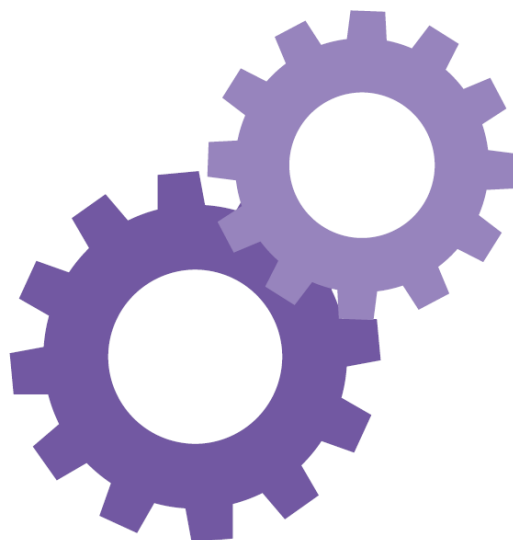
La foire de l'Essonne verte s'est déroulée du 9 au 11 juin 2023 à l'île de Loisirs d'Étampes. Plus de 80 exposants sont venus présenter leurs produits et projets à un peu plus de 8 000 visiteurs sur le week end. Des ateliers et animations ont ponctué ces trois jours de festivités où les visiteurs ont pu découvrir les produits locaux, (re)découvrir les nombreuses facettes du métier d'agriculteur. La foire a été l'occasion de faire un concours permettant aux visiteurs de gagner un panier garni de producteurs locaux pour faire connaître le PAT.



### Directions impliquées

- ✓ Direction aménagement et développement durable
- ✓ Direction de la communication





## PROCESSUS PARTICIPATIFS, GOUVERNANCE ET EVALUATION

Au service du territoire et des citoyens, l'agglomération travaille au quotidien pour structurer les projets, et articuler les stratégies afin de donner du sens à son action et répondre aux attentes de ceux qui vivent, travaillent ou viennent découvrir le territoire. Pour ce faire, l'Agglomération compte s'appuyer sur les partenaires et l'expertise des élus et des citoyens pour porter des projets en accord avec les volontés des usagers du territoire puisque les choix aujourd'hui porteront leurs effets parfois pour des décennies. Ces projets font écho à l'ensemble des enjeux du développement durable déclinés dans ce rapport et notamment les stratégies à envisager pour les 20 prochaines années afin d'être au rendez-vous des enjeux nationaux à décliner pour le territoire.

## La structuration du service commun d'autorisation du droit des sols



La CAESE a mis en place un service commun d'autorisation du droit des sols à la suite de l'arrêt des conventionnements entre 20 communes de l'Agglomération et la ville d'Étampes.

Le service commun de la CAESE peut être mis à disposition de l'ensemble des communes membres, pour l'instruction des autorisations du droit des sols. En 2023, 21 communes sont adhérentes au service.

L'année 2023 a permis de rendre opérationnel le service d'instruction du droit des sols, avec la dématérialisation totale des procédures, la formation des secrétaires de mairie, la possibilité offerte aux citoyens de solliciter des demandes de manières dématérialisées et de numériser les PLU des communes adhérentes.

Ainsi, près de 560 sollicitations ont été traitées en 2023 par le service d'instruction du droit des sols.

## Les perspectives 2024 du Théâtre intercommunal ou comment concilier représentation scénique et préservation de l'environnement

L'univers du spectacle rime rarement avec protection de l'environnement. En effet, du déplacement des artistes et des spectateurs sur des distances parfois très longues, aux repas des artistes servis dans des contenants à usage unique, en passant par des dispositifs d'éclairage, les maquillages et les tenues des artistes, l'empreinte carbone des spectacles s'éloigne souvent de la sobriété.

Soucieux d'améliorer ses pratiques, le théâtre intercommunal prévoit de se doter en 2024 d'une charte environnementale, qui permettra de mettre l'éco-responsabilité au cœur du fonctionnement de l'établissement. Sont déjà pressentis des axes d'amélioration concernant la mise en place d'une contenanthèque, afin d'éviter au maximum le suremballage. Le fait principalement de ne plus défrayer les voyages en avion des artistes lorsque des trajets en train sont possibles, ou encore l'achat en priorité de matériel de seconde main... autant d'actions qui seront réfléchies en équipe afin de dessiner une charte efficiente. L'empreinte carbone de l'établissement sera calculée en 2024 grâce à la plateforme SEED, gérée par l'association Artviva, spécialisée dans le diagnostic carbone des établissements culturels.

Fort du retour d'expérience de cette démarche, un projet plus large incluant l'ensemble de la direction de la culture pourra être initié dans les prochaines années.

## Contribution au SDRIF-E



En 2021, la Région Île-de-France a initié la révision de son Schéma directeur environnemental (SDRIF-E), qui s'achèvera en 2024.

Ce document définit les orientations concernant l'occupation des sols franciliens, afin d'encadrer la croissance urbaine et favoriser le rayonnement international de la région. L'objectif est de garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens à l'horizon 2040.

La Région Île de France a pour cela choisi d'orienter sa stratégie de gouvernance territoriale en fonction de trois principes : le Zéro artificialisation nette (ZAN), le Zéro émission nette (ZEN), et l'économie circulaire mettant ainsi l'accent sur les problématiques environnementales.

La révision du SDRIF-E se fait sur la base d'une large concertation, pour laquelle la CAESE avait transmis ses attentes en 2022.

Au cours de l'année 2023 l'agglomération a réalisé une analyse des impacts du SDRIF-E sur son territoire. Cette analyse s'est traduite par des demandes d'évolutions du document pour le territoire dans le cadre de l'avis formulé par les personnes publiques associées :

- L'assurance du maintien d'une multimodalité sur la commune d'Étampes
- L'allongement des fronts verts sur les communes de Morigny-Champigny et Angerville
- Intégration de la commune de Morigny-Champigny dans la centralité d'Étampes
- Le souhait d'augmenter les très faibles possibilités d'étalement urbain offertes à la commune d'Ormoy-la-Rivière pourtant incluse dans la polarité d'Étampes qui sont de nature à remettre en cause son développement économique-touristique d'hébergement, pourtant contigu à l'île régionale de loisirs,
- Une interpellation sur la non prise en compte du maintien du développement économique, identifié dans le précédent SDRIF, pour la commune de Guillerval
- Des possibilités d'extensions trop faibles pour la commune de Saint-Escobille engendrant des difficultés à assurer des projets de services publics identifiés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de l'agglomération
- la transformation de la ½ pastille en pastille complète de l'emplacement de la commune de Morigny-Champigny afin de permettre une extension de la ZAE des Rochettes de 25 ha.

### Le projet de territoire 2024-2034



Le 4 février 2020, l'agglomération délibérait en faveur de l'élaboration de son premier projet de territoire. Le document qui a fait l'objet d'une délibération le 18 décembre 2023 est le fruit de deux ans de travail avec les élus et les services pour imaginer un futur désirable pour le territoire.

L'armature du projet de territoire est construite autour de 3 grandes ambitions articulées avec 9 axes prioritaires décomposés en 30 actions opérationnelles.

L'idée première de cette programmation consiste à rechercher une cohérence globale de l'action communautaire toutes thématiques confondues, et permettre à l'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne de se doter d'une visibilité de ses interventions au-delà du respect du principe majeur de l'annualité budgétaire.

Cette programmation bien qu'engageante reste nécessairement de portée indicative et devra être ajustée ou revue au regard d'événements qui ne peuvent être anticipés à ce jour.

Ce document a vocation à mettre en avant au regard du diagnostic mené, des forces et des faiblesses identifiées sur le territoire, les évolutions à mettre en œuvre pour répondre aux défis des 10 prochaines années pour le territoire qui doit apporter des services à la population, rendre plus attractif le territoire et lui apporter de la résilience face aux enjeux climatiques et sociétaux.

### Avenant au projet Action cœur de ville



La ville d'Étampes a signé le 19 décembre dernier un avenant pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il en a établi le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action Cœur de Ville (ACV) porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la

période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

La signature du présent avenant a confirmé l'engagement de la Ville d'Étampes et de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonnes (CAESE) à poursuivre le déploiement du programme ACV engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

### Convention Opération de revitalisation de territoire Chapeau

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et locaux commerciaux ou artisanaux, ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Le 18 décembre 2023, l'agglomération a adopté une convention cadre dite « chapeau ».

Dans les faits, ceci permet diverses évolutions des périmètres d'intervention des projets Action cœur de ville et Petites villes de demain, et l'opportunité d'en intégrer de nouveaux afin d'assurer une articulation à travers cette convention qui précise les orientations globales en lien avec les enjeux de l'agglomération et les modalités de gouvernance.

### Projet partenarial d'aménagement de la RN 20



La RN 20, sur plus de 50 km, du nord au sud du département de l'Essonne, traverse des territoires très divers et supporte des fonctions multiples : transit, notamment poids lourds, cabotage et desserte, transports collectifs... Elle est à la fois une source de nuisances et une infrastructure essentielle pour ces territoires.

L'Etat, la Région, le Conseil départemental 91, l'EPFIF, 4 intercommunalités et 26 communes partagent des convictions qui les ont amenés à se réunir dans ce contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) pour la RN 20, en définissant des actions à mener pour son avenir.

Le premier comité de pilotage s'est tenu le 9 mars à la Communauté de Commune entre Juine et Renarde, qui a assuré la Présidence tournante de la gouvernance sur l'année 2023. Les services de l'État ont par ailleurs validé l'accompagnement du projet pour un montant de 350 000 euros.

### L'agglomération se mobilise par la mise en œuvre d'un schéma directeur des mobilités douces

Dans la continuité de l'adoption du projet de territoire, l'agglomération a créé un poste de chargé de mission mobilité. Ce chargé de missions, doit porter l'ensemble des enjeux liés à la mobilité au sein de l'agglomération. Par ailleurs, une demande de financement a été déposée dans le cadre de l'appel à projet AVELO 3 pour élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur cyclable.

### Délibération du périmètre du Schéma de cohérence territorial valant plan climat air énergie territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale valant plan climat air énergie (SCoT-AEC) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

Outil stratégique pour le territoire, il assure la liberté d'organiser son développement dans le respect du SDRIF-E et des autres documents de planification et d'urbanisme qui s'imposent à lui.

Il vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte à la fois les besoins des habitants, les ressources du territoire et conjugue les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols).

La première étape a donc consisté à rencontrer l'ensemble des maires du territoire. Ces rencontres se sont déroulées entre les mois de janvier et octobre 2023. Les groupes constitués avaient vocation à prendre en compte des ensembles de situations cohérentes et dégager les quelques premières tendances pouvant prendre forme.

Le 18 décembre 2023, le Conseil communautaire a lancé la procédure d'élaboration du SCoT AEC et a sollicité le Préfet pour adopter le périmètre du SCoT.

#### Directions impliquées

- ✓ Direction aménagement et développement durable
- ✓ Direction du développement économique
- ✓ Direction du tourisme et de la culture

## GLOSSAIRE

ADEME : Agence de la maîtrise de l'énergie  
ALEC OE : Agence locale de l'énergie et du climat ouest Essonne  
CAESE : Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne  
CAF : Caisse d'allocations familiales  
CASC : Comité des activités sociales et culturelles  
CCDH : Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix  
CCEJR : Communauté de communes entre Juine et Renarde  
CCVE : Communauté de communes du Val d'Essonne  
CD91 : Conseil départemental de l'Essonne (91)  
CMA IdF : Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Île de France  
Cyclo-draisine : véhicule ferroviaire léger propulsé par la force musculaire de ses occupants à travers un pédalier.  
DAT : Dotation d'Action Territoriale  
DPE : Diagnostic de performance énergétique  
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale  
EPFIF : Etablissement public foncier d'Île-de-France  
GEMAPI : correspond à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations  
Hibernaculum (*plur. Hibernacula*) : abri artificiel utilisé par les animaux durant l'hivernage ou comme abri régulier le reste de l'année  
IGP : Indication géographique protégée  
LED : light-emitting diode  
Loi NOTRE : la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015  
ONU : Organisation des nations unies  
ODD : Objectifs de développement durable  
ORT : Opération de revitalisation de territoire  
PAT : Projet alimentaire territorial  
PNRGF : Parc naturel régional du Gâtinais français  
PLU : Plan local d'urbanisme  
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques Biodiversité  
RPQS : Rapport prix et qualité du service public.  
SCOT-AEC : Schéma de cohérence territoriale valant Plan Climat Air Energie  
SEDRE : Syndicat d'élimination des déchets de la région d'Étampes  
SEASY : Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines  
SIEGE : Syndicat Intercommunal de l'énergie du Grand Étampois  
SIARJA : Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et affluents  
SICTOM RA : Syndicat intercommunal de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la région d'Auneau  
SIREDOM : Syndicat pour l'innovation, le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères  
SITOMAP : Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers  
STEU : Stations de traitement des eaux usées  
ZAE : Zone d'activités économiques  
ZAN : Zéro artificialisation nette.  
ZEN : Zéro émission nette



# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Communauté d'Agglomération de l'Etampois  
Sud-Essonne (CAESE)

Hôtel communautaire

76 rue Saint-Jacques  
91150 Etampes



**\_AGGLO\_**  
**Etampois**  
Sud-Essonne